



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023**

L'an 2023, le six novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire, en présence de Mesdames Laurence BELLEE et Audrey GAREL et de Messieurs Geoffroy MARIE, Christian VAN ISACKER, Roland WILD, Julien BOURREAU, Pierre BUREAU et Jean-François PANTHOU, formant la majorité des membres en exercice.

Présents : Mesdames Laurence BELLEE et Audrey GAREL et de Messieurs Geoffroy MARIE, Christian VAN ISACKER, Roland WILD, Julien BOURREAU, Pierre BUREAU et Jean-François PANTHOU.

Absents excusés : Madame Sandra BAUDOIN.

Monsieur Geoffroy MARIE est élu secrétaire de séance, suivant l'article 2121-15 CGCT.

Monsieur Gilles MOLLAND ouvre la séance à 19H30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

AUCUNE

1. Demande de subvention Régionale pour l'aide à la revitalisation commerciale

Monsieur le Maire explique que la Région peut sous la forme de subvention, soutenir les actions de revitalisation commerciale des centres bourgs des territoires ruraux, concourant à l'amélioration de l'environnement des commerces de proximité.

Cette aide pourrait aider la Commune à mener à bien son projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Commune au 7 Place de l'Eglise.

Il rappelle que la Commune a déjà fait l'acquisition par préemption de l'immeuble le 15 mai 2023 au prix de 255 576 €, frais d'acquisition inclus, financé par un prêt relais sur 3 ans de 250 000 €.

Et qu'un budget d'environ 400 000 euros est nécessaire pour effectuer les travaux.

Il demande donc que le Conseil délibère pour lui donner l'autorisation de déposer un dossier pour la demande de subvention au nom de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes les démarches liées à la demande de subvention ci-dessus.

2. Demande de subvention pour le Plan de Reconquête Rural de l'état

Monsieur le Maire explique que l'état à travers le plan de reconquête rural peut soutenir l'installation d'un commerce sédentaire.

Cette aide pourrait aider la Commune à mener à bien son projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Commune au 7 Place de l'Eglise.

Il rappelle que la Commune a déjà fait l'acquisition par préemption de l'immeuble le 15 mai 2023 au prix de 255 576 €, frais d'acquisition inclus, financé par un prêt relais sur 3 ans de 250 000 €.

Il demande donc que le Conseil délibère pour lui donner l'autorisation de déposer un dossier pour la demande de subvention au nom de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes les démarches liées à la demande de subvention ci-dessus.

3. Demande de subvention pour le dispositif Village d'Avenir

Monsieur le Maire explique que l'état à travers le dispositif « Village d'Avenir » peut soutenir l'installation d'un commerce sédentaire.

Cette aide pourrait aider la Commune à mener à bien son projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Commune au 7 Place de l'Eglise.

Il rappelle que la Commune a déjà fait l'acquisition par préemption de l'immeuble le 15 mai 2023 au prix de 255 576 €, frais d'acquisition inclus, financé par un prêt relais sur 3 ans de 250 000 €.

Il demande donc que le Conseil délibère pour lui donner l'autorisation de déposer un dossier pour la demande de subvention au nom de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager toutes les démarches liées à la demande de subvention ci-dessus.

4. ARCC pour la sécurisation des routes communales

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation de voirie :

- rue du Val, pour ralentir la vitesse des véhicules entrant dans le Village avec la création de 2 dos d'âne ;
- rue de la liberté, pour ralentir la vitesse des véhicules traversant le village, avec l'installation de 2 panneaux STOP ;
- rue de l'Eglise, au croisement avec la rue du Presbytère, avec l'installation d'un panneau STOP.

Considérant la nécessité pour la Mairie d'obtenir des soutiens financiers pour mener à bien ces travaux,

Considérant le coût des travaux estimés à 8 485e HT et 10 182e TTC.

Considérant la possibilité de demander l'octroi de l'aide aux routes communales et communautaires (ARCC) pour financer ces travaux,

Considérant le taux de subvention de 30 % que la Commune pourrait se voir appliquer pour cette opération soit : 2545.50e HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Mairie de bénéficier de l'ARCC pour la réalisation des travaux de voirie rue du Val, de la liberté et rue de l'Eglise ;

D'AUTORISER le Maire à percevoir la subvention accordée.

5. Tarif cantine 2023-2024

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une hausse du coût d'achat des repas chez notre prestataire, YVELINES RESTAURATION, l'augmentation du prix de facturation aux parents est inévitable.

Il propose donc de facturer aux familles, à compter du 1 janvier 2024 les repas de cette façon :

- Repas maternel = 4.80e
- Repas primaire = 5e.

L'ensemble des familles sera averti de cette hausse par courrier fin novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2023-2024.

6. Tarif garderie 2023-2024

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une modification des horaires de l'école, les tarifs doivent être revus.

Il propose donc de facturer aux familles, à compter du 1 janvier 2024 la garderie de cette façon :

-7h30/8h30 = 2.10e

-8h/8h30 = 1.05e

-16h30/17h = 1.40e

-16h30/18h = 4e

-16h30/19h = 6e

L'ensemble des familles sera averti de cette hausse par courrier fin novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2023-2024.

7. Aide loyer M. MORIGNY

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie aide M. MORIGNY, demeurant au 3 Place de l'Eglise, à hauteur de 300e pour le paiement de son loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler cette aide.

8. Modification du projet de vente du terrain Place de l'Eglise

Le Maire expose aux élus les difficultés et complications rencontrées pour la mise en œuvre du détachement de parcelle du terrain constructible situé en partie arrière de la parcelle cadastrée AB 72.

Pour pouvoir réaliser cette opération, la législation impose que la largeur de l'accès soit de 3 m au minimum. Il faut pour cela élargir le passage et récupérer environ 1 m. Nous avons trouvé un accord avec la propriété riveraine du 5 rue de l'église, en reculant le mur de la grange. Les conditions et les conséquences pour la réalisation de ces travaux ont un coût trop important et qui dépasse nos possibilités financières. Cette opération compromet le bénéfice espéré de la vente du terrain et vient contrarier de ce fait la réalisation du projet de la création du restaurant. Car il y a une toiture à refaire en tuiles plates – celle de la grange - (imposition de l'Architecte des Bâtiments de France) qui est actuellement en tôles amiantées.

En conséquence nous abandonnons la cession de la parcelle à bâtir et le recul du mur de la grange riveraine.

Il nous faut donc trouver une autre solution pour valoriser ce terrain.

Après réflexions, il est possible que la mairie construise un bâtiment de 150 m² au sol qui serait à usage de salle des fêtes, avec un accès piéton uniquement. L'architecte nous a validé cette possibilité.

Les locaux à louer pour organiser des festivités sont très demandés. Cette opération générerait des revenus importants pour la commune.

Il faudra bien entendu imposer des règles pour limiter les nuisances sonores. Beaucoup de salles des fêtes sont installées dans les centres villages et tout fonctionne correctement.

Il est certain que vendre le terrain en l'état serait beaucoup plus simple et rapide, mais encore faut-il qu'un riverain soit intéressé dans ces conditions.

Le maire va se rapprocher des riverains pour en discuter.

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la modification du projet.

9. Nouveaux statuts SIBGM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 07 septembre 2023, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de ses statuts,

La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Boissy-l'Aillier.

La notification aux communes est en date du 18 octobre 2023.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1er janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 07 septembre 2023 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal :

Approuvent à l'unanimité les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines ;
Autorisent Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-41 du CGCT ;
Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10. Tarif soirée Beaujolais du jeudi 16 novembre 2023

Monsieur le Maire propose à l'équipe municipale d'organiser un moment convivial à l'occasion de la fête du Beaujolais.

Il propose que cette soirée se fasse le jeudi 16 novembre et qu'elle soit facturée au prix TTC/personne de 5 euros.

Cette participation permettra de financer en partie l'événement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire.

11. Divers

- Travaux en cours :
 - Tranche 2 COR = Réhabilitation de l'ancienne Mairie en logement, la fin des travaux est prévue pour la fin d'année ;
 - Travaux 7 Place de l'Eglise = nouvelle opération bénévoles le samedi 25-11 et accord du SIAA pour la remise aux normes de l'assainissement ;
 - Travaux d'enfouissement des lignes au Fay = toutes les réserves sont presque levées.
- Sécurisation des routes de la Commune :
 - Une information est remontée en Gendarmerie sur les points dangereux des 3 hameaux ;
 - Les devis sont en cours pour l'installation des 2 dos d'âne rue du Val + l'installation des panneaux STOP dans le bourg.

Bréançon, le 10 novembre 2023

Le Maire
Gilles MOLLAND



Liste des délibérations prises au cours de la séance du 06 novembre 2023

Délibération	Objet
DEL 2023-28	Demande subvention revitalisation commerciale
DEL 2023-29	Demande subvention Plan de reconquête rural
DEL 2023-30	Demande de subvention dispositif Village d'Avenir
DEL 2023-31	ARCC pour la sécurisation des routes communales
DEL 2023-32	Tarif cantine 2023-2024
DEL 2023-33	Tarif garderie 2023-2024
DEL 2023-34	Aide loyer MORIGNY
DEL 2023-35	Modification projet de vente terrain 7 Place de l'Eglise
DEL 2023-36	Nouveaux statuts SIBGM
DEL 2023-37	Tarif soirée Beaujolais du jeudi 16 novembre 2023